

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle
et numérique

Décision du 30 avril 2024 portant nomination d'un membre du conseil d'école de Télécom Paris

NOR : ECOG2411751S

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2012 modifié relatif à Télécom ParisTech, notamment son article 1-1 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2017 portant nomination d'un membre du conseil d'école de Télécom ParisTech,

Décide :

Article 1^{er}

Sur proposition du ministre chargé de la recherche Monsieur NGUYEN (*Kim Thang*) est nommé membre du conseil d'école de Télécom Paris, en qualité de représentant de l'Etat pour une durée de quatre ans.

Article 2

Le directeur de Télécom Paris est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 30 avril 2024

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
Le chef de la mission de tutelle des écoles

V. THÉRY